

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 8 février 2024 à 15 h

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121- 25
du Code des Collectivités Territoriales.

Présents : POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, VIGNAL Sonia, DAVID Pierre, BERINGS Ludgerus, PIERRE FRANCOIS Emmanuel, POURRE Jacky, DESMOULINS Michel, Jean-Louis LABONNE, Diana DELAHAYE

Muriel DESMOULINS a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil du 4/12/2023 est soumis à l'approbation du conseil :

VOTES : 9 POUR 1 CONTRE 0 ABSTENTION.

Le Maire propose au conseil de rajouter à l'ordre du jour, le point suivant :

- Achat du terrain Bondy suite à négociation.

Le conseil municipal accepte cet ajout à l'unanimité.

1/ Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements avant l'adoption du budget primitif 2024.

Le maire rappelle au conseil chaque année que l'administration nous demande de voter une délibération pour engager, liquider ou mander des dépenses d'investissement avant que nous procédions à l'adoption du budget primitif de 2024 qui doit se faire mi avril, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent c'est-à-dire 20 052 €

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2/ Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps non complet relatif au recrutement d'un agent contractuel.

Le maire explique que suite à la démission de l'ancienne femme de ménage Mme Breuil Jennifer qui prend effet le 31 janvier (fin de contrat), il nous a fallu trouver quelqu'un d'autre.

Suite à une discussion avec Sonia VIGNAL, Mme GENESTIE Muriel s'est présentée à la mairie en étant intéressée par ce poste. Après un entretien avec le maire sa candidature a été retenue. Pour qu'elle puisse prendre ses fonctions de suite et qu'étant donné il faut attendre 1^{er} mai 2024 pour pouvoir de nouveau employer quelqu'un, le centre de gestion qui s'occupe de la gestion du personnel communal va lui-même l'embaucher pour un emploi au sein de notre commune du 1^{er} février au 30 avril 2024. Ceci va nous permettre de pouvoir à la suite lui faire un contrat à raison de 6h par semaine à partir du 1^{er} mai 2024.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

3/ Gestion et conditions de location du Gîte communal.

Le maire rappelle qu'au conseil municipal précédent, il avait chargé Mme Diana DELAHAYE et Mme VIGNAL Sonia de se renseigner sur les procédures pour inscrire le gîte en location auprès de airbnb et Booking.

Elles nous ont annoncé toutes les deux que les deux organismes pouvaient travailler aussi pour une commune. Donc airbnb a été retenu comme deuxième plateforme où il y aura possibilité de louer le gîte.

Muriel DESMOULINS a demandé à Sonia VIGNAL pour avoir un peu plus d'explications pour les modalités d'inscription du gîte à airbnb, elle n'a pas su vraiment répondre et a dit qu'elle ne pouvait pas s'en occuper car elle avait déjà une location personnelle chez airbnb. Diana DELAHAYE propose de s'occuper de la location du gîte (gestion et ménage) moyennant une contribution de 15% sur les locations. Il lui a été signalé qu'il était impossible pour un membre du conseil de recevoir une rémunération pour un service rendu en mairie.

Les modalités de gestion de locations à Gîte de France restent les mêmes que celles de la dernière décision prise dans le conseil précédemment.

Muriel DESMOULINS va s'occuper des locations de Gîtes de France et se renseigner pour mettre le gîte aussi sur la plateforme d'airbnb.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

4/ Acceptation de dons.

- Le maire annonce au conseil que la commune a reçu 3 dons :
 - * 100 € de l'association Les amis des Culs Noirs pour la tombe de Jean-Claude Rimbaud
 - * 1 000 € de la famille VIGNAL pour la tombe de Jean-Claude RIMBAUD
 - * 80 € de Mr et Mme Desmoulins

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

5/ Participation employeur à la protection sociale complémentaire dans le domaine de la prévoyance – Mandat de gestion de la fonction publique pour la passation d'un contrat collectif.

Le maire annonce que les employés communaux titulaires jusqu'à maintenant se payent eux-mêmes leur mutuelle et que l'État demande aux collectivités de prendre en charge à partir de 2025 une protection sociale pour leurs employés. Cela se passera comme dans le privé, une partie sera à la charge de l'employeur et l'autre à la charge du salarié.

Les centres de gestion doivent conclure pour le compte des collectivités à une convention de participation dans les domaines de la santé et de la prévoyance dans le cadre de l'aide à protection sociale complémentaire des agents. Le centre de gestion va donc procéder à des appels d'offres pour proposer l'organisme le plus intéressant.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6/ Achat d'une petite parcelle de Monsieur BLONDY attenante au local Magnoux.

Le maire annonce qu'il faut faire une nouvelle délibération pour l'achat de la parcelle de Mr BLONDY qui était proposé à la vente à 500 Euros, et qui suite à l'entrevu de Pierre DAVID et Monsieur BLONDY le prix de vente de la parcelle a été négocié à la baisse pour une somme de 450 Euros. Après une longue discussion au sein du conseil, il a été accepté d'acheter la parcelle pour une valeur de 450 Euros. Luud Berings s'oppose à cette somme en déclarant que c'est trop cher pour le peu de terrain qu'il y a.

VOTES : 9 POUR 1 CONTRE 0 ABSTENTION

7/ Questions diverses.

- Le maire demande à chaque conseiller de travailler sur le petit guide d'accueil confectionné par Diana DELAHAYE et de le lui ramener dans une semaine avec les corrections qu'il souhaite y apporter.
- Le maire annonce qu'il a rencontré Francis COMBY et que celui-ci était d'accord pour faire intégrer les deux communes de Corrèze (Ségur-le-Château et Saint-Eloi-les-Tuileries, qui font parties de la communauté de communes de Saint Yrieix la Perche) à l'organisme Terre de Corrèze. Une rencontre va avoir lieu avec Le Maire, Francis COMBY et Patrick DARY pour la mise en place des procédures. Ceci va permettre à Ségur et toutes ses manifestations, Restaurants, etc. de pouvoir figurer dans toutes les publications (Journal, Internet, Brochure et Plaquettes publicitaires) comme toutes manifestations de la Corrèze qui pour l'instant ne concerne que 3 communautés de communes (Lubersac-Pompador, Uzerche, Haute Corrèze).
- Le Maire demande à Pierre DAVID de travailler sur les maquettes des panneaux de Ségur le Château afin d'y faire figurer le logo « Plus Beaux Villages de France »
- Le Maire demande au conseil si on maintient l'interdiction de stationnement dans le village (sauf aux résidents) toute l'année ou si on le restreint sur la période estivale. Le conseil décide à l'unanimité d'opter pour le stationnement interdit sauf résidents toute l'année. Pierre DAVID demande s'il ne serait pas possible de faire en sorte que le stationnement sur le champ de foire en période hivernale soit un peu mieux organisé car les véhicules se garent un peu dans tous les sens et parfois il devient difficile de

circuler entre les voitures stationnées. Michel DESMOULINS demande comment cela va se passer lors de manifestations dans le village hors période estivale (Marché Noël, Chasseurs le dimanche, location de la salle polyvalente, etc.) Le maire signale qu'il prévendra la gendarmerie pour ces événements pour qu'elle ne passe pas pour mettre des PV.

- Le maire annonce au conseil que Michel BORDES est venu présenter une ébauche des panneaux qui vont être faits pour mettre sur les barrières lors des Marchés de Producteurs, ceux-ci aux frais de l'association. Il demande aux membres du conseil si c'est toujours bon pour eux de faire arrêter la buvette et la musique à 23h. Le maire annonce au conseil qu'il a reçu le contrat de la chambre d'agriculture pour les marchés 2024. Il souhaite avoir un entretien avec la chambre d'agriculture pour revoir à la hausse le montant reversé à la commune pour les emplacements des producteurs (15 €/producteur pour la saison). Le maire souhaite à l'avenir que Michel BORDES puisse faire ses marchés de producteurs indépendamment de la chambre d'agriculture.
- Le maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour mettre une zone 30 afin de limiter la vitesse des véhicules dans le village, sur la Route de pompadour (à partir du panneau Ségur-le-Château), la rue des Farges, du Bois Pavé et l'avenue du Château (au croisement de la route de Lachenaud). Diana DELAHAYE rappelle qu'elle a fait une demande auprès du Conseil Départemental pour savoir s'il est possible de mettre des ralentisseurs dans le village. Il a été répondu que cela relève de la compétence du Maire d'accepter, mais le Maire annonce qu'il a vu Francis COMBY qui signale que le département a un droit de regard sur l'installation de ces ralentisseurs, et que sur le RD6 il est fortement probable que l'autorisation ne soit pas donnée. Le département va installer des enregistreurs de vitesse aux entrées du village pour une étude. D'autres propositions sont émises par les conseillers : panneaux cligotants, passages cloutés, installation de miroirs. Diana DELAHAYE demande s'il ne serait pas possible de faire un sondage auprès des habitants.
- Le maire informe que suite à un message de Francis Comby que l'enrobé va être refait sur la route de Pompadour (entre le parking du bois et La Part des Anges) pour une somme de 25 000 € au frais du Département.
- Pierre DAVID rappelle que la commune, et certaines associations doivent libérer les locaux où ils entreposent leur matériel et qu'il devient très urgent de trouver une solution qui va pouvoir subvenir à la commune ainsi qu'aux associations.

La séance est levée à 18h00.